

L'équilibre du système de retraite, les termes du débat

La CAVAMAC, chiffres clés



La retraite des agents
généralistes d'assurance

L'équilibre du système de retraite, les termes du débat



La retraite des agents
généralistes d'assurance

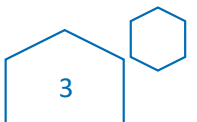
Le système de retraite en France n'est pas à l'équilibre

Quels sont les termes du débat ?

Quelles seront les mesures à prendre , quelle sera leur intensité ?

L'équilibrage des retraites dépend :

- **Du cadre économique général**
- **De déterminants démographiques** des comportements d'activité
- **Des règles relatives aux cotisations et autres prélèvements.**



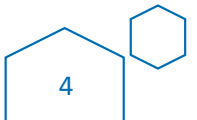
Le système de retraite en France n'est pas à l'équilibre

Dans les scénarios de croissance moyenne, les mesures déjà décidées ne suffiront pas pour équilibrer le système de retraite dans les 25 prochaines années (rapport du COR, 9^e avis du comité de suivi des retraites, septembre 2022) .

Selon les scénarios centraux, les besoins seraient de l'ordre de - 0,8 % (+/- 0,2 %) du PIB soit environ 18 mds € (2022) (entre 14 et 23 mds). Le besoin est de l'ordre de 5 mds dans le scénario le plus optimiste (croissance de 1,6%).

Quelles options :

- que l'Etat participe au financement du déficit en maintenant son effort de financement des retraites à son niveau actuel de 2 % du PIB (env 45Mds€), sachant que la charge de financement des régimes publics diminue assez rapidement
- Augmenter les cotisations sociales (28% actuellement)
- Baisser les pensions
- Reculer l'âge de départ à la retraite



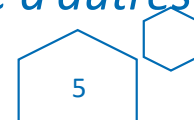
Le système de retraite en France n'est pas à l'équilibre

Par rapport aux chiffres publiés en 2021, les projections financières sont plus dégradées. La raison essentielle provient de la prise en compte d'hypothèses démographiques plus défavorables

le discours antérieur était que passé le pic de 2040, les contraintes seraient moins fortes après ; et que des marges de manœuvre existeraient pour améliorer les retraites

Les scénarios actuels prévoient au mieux une stabilisation de la situation après 2040, et dans les scénarios les plus pessimistes, la nécessité de continuer à augmenter l'âge de départ (jusqu'à 66,5 ans dans le scénario le plus pessimiste).

Le seul point optimiste est que l'Etat devrait supporter une charge moins importante pour le financement des retraites publiques, ce qui pourrait alors lui donner des marges de manœuvre pour financer le système de retraite (mais qui sera en compétition avec d'autres besoins de financement...)

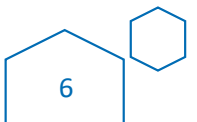


La part des retraites dans le PIB à tendance à diminuer

La part des retraites dans le PIB (13,8 % en 2021) a tendance à diminuer d'autant plus que la croissance est forte.

Les règles actuelles participent au freinage des dépenses et à la baisse tendancielle des dépenses de retraite dans le PIB :

- **L'indexation des pensions sur les prix conduit mécaniquement les pensions à progresser moins vite que les revenus d'activité**
- **Le durcissement progressif des conditions de durée d'assurance**
172 trimestres (43 ans) pour les générations 73 et suivantes, soit 5 à 6 trimestres de plus que les générations qui partent actuellement.

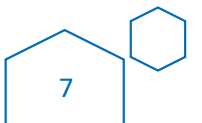


Quelles options pour équilibrer le système ?

Quelles sont les options pour que le système retourne à l'équilibre, pour avoir des marges de manoeuvre supplémentaires ?

La sous indexation

Le recul de l'âge moyen de départ à la retraite



1 / Revaloriser en dessous de l'inflation

Pour équilibrer le système de retraite

Une sous-indexation des pensions sur 5 ans, amenant à une perte de pouvoir d'achat cumulée sur la période d'environ 2,5 % au total (chiffage COR 2019, pour un déséquilibre de l'ordre de 0,3 % du PIB).

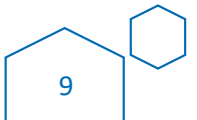
Les projections étant plus défavorables, il faudrait une désindexation plus forte pour assurer l'équilibre du système

2 / La modification de l'âge de départ

Faire en sorte que l'âge moyen de départ (actuellement de 62,7 ans passe à 64,5 / 65 ans à horizon 2040)

Sachant que les mesures en cours (relèvement du nombre de trimestres) amènent cet âge moyen à 63,7 ans, il faudrait que des mesures supplémentaires entraînent un recul de l'âge à 64,5 ou 65 ans, soit un report de +/- 1 an.

Rappel en 2019, le COR estimait que remonter l'âge d'ouverture des droits de 62 à 63,4 ans pour la génération 1963 permettrait d'obtenir, en 5 ans, un décalage de l'âge de liquidation de 0,5 an.



2 / La modification de l'âge de départ

Pour le même effet (recul de l'âge moyen de 0,5 an), il faudrait

Augmenter la durée d'assurance de 2,5 à 3 ans pour obtenir le même effet.

Pour la génération 1963, la condition de durée devait être portée à 44,7 ou 44,8 ans, alors que le calendrier de hausse issu de la réforme 2014 ne le porte qu'à 42 ans pour cette génération (COR 2019).

4 / Combiner une option d'âge minimum du taux plein avec un abaissement de l'âge d'annulation de la décote (67 ans)

Pour éviter les difficultés des 2 premières options :

Avancer l'âge du taux plein combiné à la mise en place d'un âge minimal de taux plein .

L'âge pivot ne fait plus référence à la durée de carrière mais seulement à l'âge (dans le régime universel le débat portait sur un âge pivot de 64 ans, avec des surcote uniquement en fonction de l'âge).

Constats provisoires

Il n'existe pas d'actualisation de ces chiffrages, pour éclairer les alternatives

La mesure de report de l'âge de départ défavorise les carrières longues de personnes ayant des petites retraites, affecte moins les cadres qui partent plus tard, ayant souvent commencés à travailler plus tardivement

La mesure de durée si elle se borne à anticiper le passage à 43 annuités n'est pas à la hauteur des défis. Aller au-delà de 43 ans repoussera l'âge de départ mais sera aussi une façon de diminuer les retraites des personnes qui n'attendront pas le taux plein pour partir. La mesure désavantage les personnes qui ont commencé à travailler plus tard, les cadres...

Les mesures d'âge doivent s'accompagner de mesures de souplesse pour faciliter les départs de ceux qui ont eu des travaux « pénibles » ; elles doivent s'accompagner aussi de mesures structurelles (prévention santé, formations professionnelles) pour accompagner les individus à travailler plus longtemps...

Impacts sur la CAVAMAC

Les agents généraux, qui ne font qu'une partie de leur carrière en tant qu'agents, dépendent pour leurs droits salariés et leur régime de base des professions libérales, des règles générales sur la durée de cotisation pour le taux plein et de l'âge minimal.

Les règles du régime complémentaire appliquent le même âge minimal. En revanche, la retraite à taux plein est versée uniquement sur un critère d'âge (67 ans pour le taux plein avec une décote de 5 % par année d'anticipation, et une surcote pour les départs au-delà de 67 ans).

Si les personnes décalent leur date de départ, ils partent avec une retraite plus élevée (la décote de 5 % par année d'anticipation ne s'applique plus). Le coût global pour la CAVAMAC est le même. Il n'y a pas d'impact sur les équilibres de long terme de la CAVAMAC

L'équilibre du système de retraite, les termes du débat



La retraite des agents
généralistes d'assurance

CAVAMAC, les chiffres clés.



La retraite des agents
généralistes d'assurance

Chiffres clés 2021

- Stabilisation démographique de la profession **12 118 agents**
- Marginalisation du statut de conjoint collaborateur **158 en 2020**

Entrée dans la profession

39 ans et 2 mois

Départ à la retraite

64 ans et 4 mois

Durée moyenne de carrière des sortants

18 ans et 8 mois

Age moyen

48 ans et 11 mois

Chiffres clés

Revenu moyen en 2020

101 000 Euros

2,8 % sur 1 an

2 % par an depuis 2009

Commission moyenne 2020:

268 836 euros

- 1,6 % sur 1 an

+1,5 % par an depuis 2009

19 240 retraités de droits directs

8 700 réversions en 2021

Retraite moyenne

16 818 €

(pour les AGA en activité au moment de la liquidation)

Hausse annuelle des effectifs :

0 % sur 1 an

0,7 % par an depuis 2010

Données comptables et financières _ régime complémentaire

Résultat technique déficitaire de 9,2 M€ suite à la baisse du taux d'appel en 2018

Résultats financiers exceptionnels sur les trois dernières années suite à la réorganisation du Portefeuille

En millions d'euros

	2010	2015	2019	2020	2021
Recettes totales	254,4	269,9	385,3	309,0	317,5
dont cotisations	234,0	257,7	242,2	245,8	250,9
dont cotisations prises en charge	12,4	10,6	9,9	9,4	8,8
Dépenses totales	221,1	253,7	267,9	271,6	272,0
dont prestations	216,1	250,9	265,3	268,4	268,9
Résultat Cotisations- prestations	30,3	17,4	-13,2	-13,2	-9,2
Résultat net	33,3	16,2	117,4	37,5	45,6
Rapport de charges (prestations/cotisations totales)	87,7%	93,5%	105,2%	105,2%	103,5%

Le financement de la CAVAMAC

La CAVAMAC a une particularité. Les compagnies mandantes financent depuis l'origine le régime complémentaire et sa participation a fluctué au cours des années. Cette participation est le résultat d'un accord revu régulièrement entre la FFA et AGEA. Un nouvel accord a été négocié en 2021.

Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023

Concours conventionnel des Cies 2.5 % des commissions brutes plafonnées (contre 3 % actuellement).

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

Si des marges de manœuvre supplémentaires étaient dégagées par la CAVAMAC, **l'ajustement à la baisse du financement du RCO serait partagé à 50 % / 50 %**

Impacts attendus de l'accord FFA - AGEA

Pour les agents

- Les droits des agents ne sont pas touchés
- Les conditions de cotisations des agents ne sont pas modifiées : les agents s'ouvrent des droits sur une cotisation de 6,30 %.

Pour le régime

- Le déficit du régime devrait s'établir dans une fourchette de 25 à 30 M€. Ce sont les réserves accumulées dans le passé qui viendront financer les charges excédant les produits annuels.
- la date d'extinction des réserves passerait de 2080 à 2060, en conformité avec l'obligation réglementaire d'avoir un horizon de viabilité supérieur à 40 ans.

Seuil d'extinction des réserves avec une baisse du taux d'appel à 121,6%

